

DEPARTEMENT DU LOIRET

# Commune de MONTBOUY

## Plan Local d'Urbanisme



## 9.1

## Liste des servitudes d'utilité publique

**Cabinet RAGEY**  
Géomètre Expert Urbaniste

69 chemin de la Fontaine  
45500 GIEN  
Tél : 02 38 27 07 07  
c.ragey@wanadoo.fr



Bureau d'études  
environnement

**PLU approuvé le 9/10/2014**

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire de la Commune de **Montbouy** sont énumérées ci-après :

### 1) **Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux** (Fiche A4)

- *le Loing, l'Aveyron, les autres cours d'eau non domaniaux.*

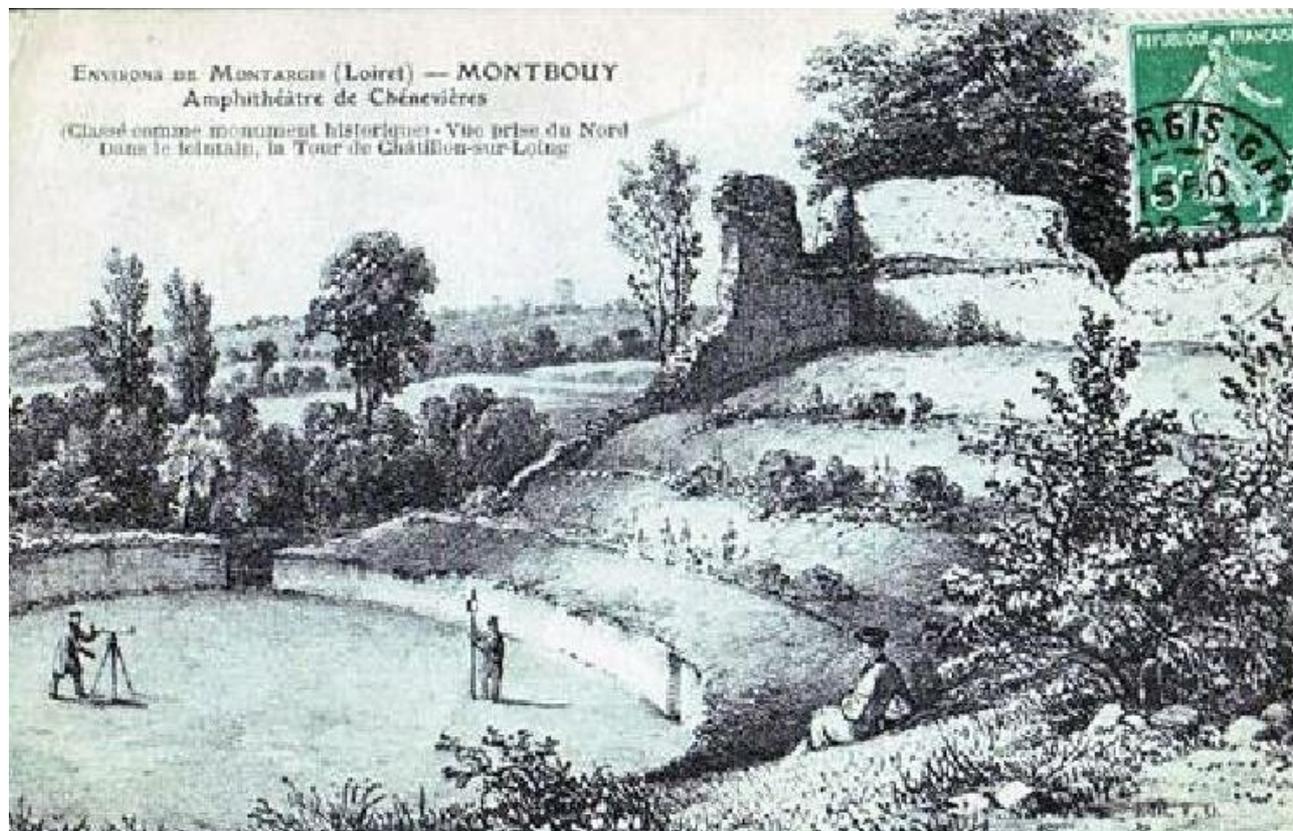
Servitudes de passage de 6 mètres de largeur le long de chaque rive. Toutefois, les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenant aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

Antérieurement au 3 février 1995, une servitude de passage le long de l'Aveyron limitée à une largeur de 4 mètres avait été instituée par arrêté préfectoral du 14 janvier 1980.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, 131 rue du faubourg Bannier, 45042 Orléans-Cédex.

### 2) **Servitudes de protection des abords des monuments historiques** (Fiche AC1)

- *Amphithéâtre de Chenevières* : classée monument historique – liste de 1862.



- *Eglise* : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 16 février 1967.



- *Vestiges du sanctuaire des eaux gallo-romain* : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 18 mars 1992.



- *Château de la Forest (commune de Montcresson)* : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 29 septembre 1986.

Périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour de l'église.  
Périmètre de protection modifié autour de l'amphithéâtre, des vestiges du sanctuaire des eaux gallo-romain et du château de la Forest (Le périmètre de protection autour du Château de la Forest a fait l'objet sur la commune de Montcresson, d'un périmètre de protection modifié en 2008).

Le service gestionnaire est le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture - 45043 Orléans cedex 1.

### 3) **Servitudes de protection des eaux souterraines**

(Fiche AS1)

- Forage de Montbouy appartenant au Syndicat Intercommunal de La Nivelles.

Arrêté préfectoral du 2 avril 1997.

Réglementation spécifique applicable à l'intérieur des différents périmètres de protection définis.

Le service gestionnaire est la Délégation Territoriale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131 rue du Faubourg Bannier, BP 74409 - 45044 Orléans cedex 1.

### 4) **Servitudes liés au domaine public fluvial (halage et de marchepied)**

(Fiche EL3)

Halage de 7,80 m de largeur et marchepied de 3,25 le long du *canal du Loing*.

Dispositions particulières applicables au voisinage du canal (interdiction d'extraction à moins de 11,70 mètres du bord du canal, des terres, sables et autres matériaux – article L2132.7 du code général de la propriété des personnes publiques).



Le service gestionnaire est Voie navigable de France, Subdivision de la navigation de Montargis, écluse de la Marolles, 45200 Montargis.

### 5) **Servitudes relatives à la conservation des plans d'alignement**

(Fiche EL7)

- RD 93.

Servitudes de recul frappant les parties bâties situées en saillie de l'alignement.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, secteur de Montargis, 61 rue Coquillet, 45200 Montargis.

**6) Servitudes relatives au transport d'énergie électrique**  
(Fiche I4)

- Lignes THT 400kV Chesnoy / Tabarderie 1 et Chesnoy / Tabarderie 2 et 3 (sur supports communs).
- Lignes de distribution.

Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords de ces lignes.

Les services gestionnaires sont RTE, 21 rue P. et M. Curie, BP124, 45143 St Jean-de-la-Ruelle Cedex pour les lignes de transport, et ERDF, Unité Réseau Electricité Beauce Sologne, 47 avenue de St Mesmin, 45077 Orléans cedex 2 pour les lignes de distribution.

**7) Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs**  
(Fiche JS1)

- Installations sportives publiques ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

Servitude de protection de ces équipements et de leur affectation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 131 rue du Faubourg Bannier, 45042 Orléans-Cédex.

**8) Plan de Prévention des Risques d'Inondation**  
(Fiche PPRI)

- P.P.R.I. de la Vallée du Loing Amont. Arrêté préfectoral du 3 août 2012.

Réglementations spécifiques à l'intérieur des zones A et B définies et en fonction des différents aléas d'inondation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Loire, Risques et Transports, 131 rue du Faubourg Bannier, 45042 Orléans-Cédex.

**8) Servitudes relatives à la protection des liaisons hertziennes**  
(Fiche PT2)

- Liaison hertzienne Montargis / Saint-Maurice-sur-Aveyron – tronçon Montcresson / Saint-Maurice-sur-Aveyron. Décret du 5 avril 1990.

Zone spéciale de dégagement de 100 m de largeur à l'intérieur de laquelle la hauteur maximale des obstacles est limitée à 25 m au-dessus du sol.

Le service gestionnaire est l'Unité Infrastructure Réseau de France Télécom, Département Patrimoine, Z.I. d'Ingré, 24 rue Emile Lecomte, 45140 Ingré.